

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'EXPOSITION

ET

### LE BON SENS FRANÇAIS

Souvent, très souvent, les circonstances, — on en a traversé de fort tristes durant ces dernières années, — nous amènent à critiquer plus ou moins vivement ce qui se passe dans notre pays.

Affirmer que tout y est pour le mieux dans le meilleur des mondes, serait faire preuve d'un singulier optimisme. Il y a tant à dire sur nos finances, notre administration et le reste !

Tout y est-il, cependant, pour le pis ? Le prétendre serait d'une injustice plus grande encore.

Les derniers événements renferment, à cet égard, une leçon de choses des plus concluantes.

En un sens comme dans l'autre, on avait commis des exagérations singulières; le bon sens français s'est chargé de tout remettre au point.

Longtemps encore on pourra épiloguer sur le verdict du Conseil de guerre de Rennes. Les voies légales restent ouvertes à ceux qui jugent la grâce insuffisante et ne peuvent se résigner à une condamnation basée sur « une absence de preuves. »

Mais, la grâce ayant donné satisfaction aux droits de l'humanité, le pays, avec une grande sagesse, selon nous, a compris qu'il ne pouvait éternellement se laisser hypnotiser par une affaire qui, quelque passionnante qu'elle fût, risquait vraiment de paralyser la vie nationale.

Cette affaire pourra encore avoir des conséquences plus ou moins graves, plus ou moins prochaines. Qu'on le veuille, ou non elle n'est plus « d'actualité. »

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur l'ensemble de la presse française. Les personnages qui ont tenu si longtemps le devant de la scène, sont rentrés dans une ombre qui va s'accroissant. On comprend qu'assez longtemps, trop longtemps peut-être, on s'est occupé d'eux; et peu à peu l'on revient aux affaires de la France.

La première de toutes, à cette heure, est l'Exposition universelle de 1900. Souhaiter son entier succès, le désirer ardemment, le vouloir avec énergie, c'est le premier, le plus impérieux devoir du patriotisme.

Si quelque chose surtout est à la charge de Déroulède, Marcel Habert, Jules Guérin et C<sup>ie</sup>, c'est d'avoir tout fait pour compromettre, pour ruiner le succès de cette grande manifestation de la puissance française.

S'imaginer-t-on le coup de force révé par ces messieurs réussissant à tout bouleverser en France à la veille du jour où l'Exposition va s'ouvrir ?

En cela, plus qu'en tout le reste, ces prétendus patriotes se sont conduits en ennemis de la patrie.

Compromettre, ruiner sûrement l'Exposition de 1900, serait un véritable crime de lèse-nation.

Pour se rendre compte de sa gravité, de la colère qu'il causerait dans le public français qui, après tant de déboires et d'humiliations de toute sorte, aspire à assister au grand et magnifique spectacle qui, l'an prochain, sera celui du triomphe de la France, il suffirait de constater l'impression fâcheuse qu'avait produite l'idée ridicule de « boycotter » l'Exposition de 1900 qui avait, au lendemain du verdict de Rennes, et sous des inspirations qui, chez plusieurs n'avaient

rien de commun avec la défense du droit et de la justice, surgi sous certaines plumes étrangères.

La France tient, absolument, au succès de l'Exposition de 1900. Elle veut qu'il soit complet, qu'il soit éclatant.

D'ores et déjà, c'est vers l'Exposition que se tournent tous les regards, toutes les espérances.

Nous avons besoin de distraire nos esprits et nos yeux de tout ce que nous avons vu d'affligeant et d'écœurant au cours de ces dernières années.

Nous demandons à revoir la France sous un autre jour, à la revoir s'unissant dans une même pensée : celle de l'amour de la patrie se manifestant par la vue de tout ce qu'on a fait d'utile, de beau, de grand, d'honorable pour le génie de notre pays pendant le siècle qui s'achève.

Jamais Exposition, — une promenade dans Paris suffirait pour le constater, — n'a donné lieu à un aussi splendide déploiement d'activité intelligente et féconde.

Sagement et sûrement, en dépit de toutes les circonstances contraires, le commissaire général et ses collaborateurs ont poursuivi leur œuvre depuis des années. Tout à l'heure elle sera prête.

La France, l'Europe, le monde entier s'apprêtent à accourir, à admirer, à applaudir.

D'ores et déjà faisons trêve à nos dissentiments, à nos querelles, à nos luttes intestines !

Le bon sens l'indique, le patriotisme l'exige et l'opinion publique, d'accord avec eux, impose envers notre cher pays l'accomplissement de ce grand et noble devoir.

La France a parlé, elle veut être obéie.

C. R.

## LA HAUTE COUR

### L'interrogatoire des inculpés

Le président de la commission d'instruction de la Haute Cour a commencé mardi matin l'interrogatoire des inculpés royalistes par M. André Buffet.

Arrive un peu avant huit heures au Luxembourg, M. André Buffet a été à huit heures cinq, introduit dans le cabinet de M. Bérenger. Ses deux avocats, M<sup>es</sup> Boullay et Normand, l'accompagnaient; mais M<sup>e</sup> Normand dut se retirer bientôt. M. Bérenger maintenant sa décision, c'est-à-dire voulant qu'un seul avocat par inculpé assistât aux interrogatoires.

A toutes les questions posées par M. Bérenger, l'inculpé a refusé de répondre.

Toutefois, il a reconnu sur certaines pièces saisies et scellées, la matérialité de son écriture ou sa signature.

Puis c'est M. de Chevilly qui a succédé dans le cabinet de l'instruction au précédent inculpé. L'interrogatoire de M. de Chevilly a commencé à onze heures et quart, et s'est prolongé jusqu'à midi cinquante. M. Chevilly, assisté de son avocat, M<sup>e</sup> Tézenas, a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées par M. Bérenger.

### Interrogatoires divers

M. Bérenger a interrogé ensuite M. de Monicourt, dont l'interrogatoire a pris fin à quatre heures moins le quart; puis M. Godofroy, président de la Jeunesse royaliste, assisté de son avocat, M<sup>e</sup> Loyson.

En même temps, M. Chovet, premier assesseur, procédait à l'interrogatoire de M. Poujol, dit de Fréchencourt, publiciste royaliste.

En dehors des inculpés royalistes dont il a été fait mention, M. Bérenger a encore entendu un soldat nommé Canoine qui accomplit en ce moment une période d'instruction de vingt-huit jours au 106<sup>e</sup> d'infanterie à Châlons-sur-Marne.

Le bruit avait couru que ce soldat avait été l'ordonnance du général Roget, et que son audition était relative à l'incident de Reuilly.

Renseignements pris, ce réserviste, qui est tapissier, avait simplement rendu compte de propos qu'il aurait entendus chez le baron de Vaux en y exécutant quelques travaux.

Le général de division de réserve Lamy, dont le nom a été prononcé par quelques journaux à propos de l'affaire du *Petit français*, a été entendu par l'un des assesseurs de M. Bérenger, M. Cordelet, délégué par M. Bérenger.

### Le dossier secret

Il paraît que parmi les documents saisis au cours des perquisition opérées chez certains inculpés royalistes, se trouveraient des romans par lettres dont la divulgation serait de nature à compromettre les personnes qui les ont écrites. C'est ce qui aurait décidé M. Bérenger d'en refuser communication aux avocats et à en opérer la restitution à leurs propriétaires.

### Rôle des généraux

M. Bérenger a reçu le général de division Florentin sous les ordres duquel se trouvait le général Roget, et l'a entendu au sujet de la manifestation de la caserne de Reuilly.

« Un rapport d'agent, dit le *Journal*, mentionne que le général Roget aurait préféré suivre Déroulède, mais que, voyant son chef, le général Florentin, à quelques pas de lui, il craignit d'être arrêté dans sa marche »

Le général Lamy a adressé à l'*Echo de Paris* une lettre par laquelle il dément qu'aucun acte de procédure relative à l'affaire du complot ou du *Petit Français*, fasse mention de sa personne ou de son nom.

### Les perquisitions dans la Gironde

Le *Nouveliste* annonce que des poursuites sont exercées, pour « participation à une Association illicite », contre MM. Gibert, Carron de La Carrière, Bataille, de Mareilhac, de Paoli, et ajoute que ces poursuites n'aboutiront pas.

C'est ce que la fin de l'instruction en cours nous apprendra.

M. de Pontevés de Sabran est arrivé au Luxembourg mercredi à 9 heures du matin, pour être interrogé à son tour.

Son interrogatoire a eu lieu en présence de son avocat, M<sup>e</sup> Berlier de Vauplane.

M. de Sabran a refusé de répondre aux questions de M. Bérenger.

### Au Conseil municipal de Bordeaux

Au Conseil municipal de Bordeaux, à propos de la question des secours donnés aux élèves des écoles laïques et congréganistes, de violents incidents se sont produits.

Un adjoint au maire, M. St-Marc, a prononcé des paroles injurieuses contre le Président de la République.

M. Calixte Camelle ayant sommé M. St-Marc de retirer ses paroles, un tumulte tel s'ensuivit, que le maire fit évacuer la salle.

Douze conseillers républicains se retirèrent ; à la suite de cette séance, a été adressée aux journaux la protestation suivante :

« Les républicains du conseil soussignés, outrés de la conduite inqualifiable du citoyen Saint-Marc, soutenu par M. le Maire, à l'égard du président de la République, protestent de toute leur énergie contre son attitude cléricalle et réactionnaire et quittent la salle des séances aux cris de : « Vive la République ! »

» De la Ville de Mirmont, C. Camelle, A. Saint-Germain, L. Martin, Ph. Lagrange, E. Pionner, A. Duplex, A. Roux, Roussie, L. Brunelière, J. Samson, Gasseau, fils. »

La foule qui les accompagnait criait : « Vive la République ! Vive Loubet ! »

Le cercle Voltaire a envoyé l'adresse suivante au gouvernement :

« A Monsieur le président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

« Le bureau du cercle Voltaire adresse au gouvernement ses respectueuses félicitations et ses sympathiques encouragements, pour l'œuvre de défense républicaine qu'il a entreprise et dont les effets commencent à se faire sentir au grand profit du pays et de la République, il lui renouvelle l'assurance de son dévouement. »

### Grave incident à Montélimar

Sous le titre : Grave incident, le journal *Lyon Républicain* a publié la dépêche suivante :

« Vendredi dernier avait lieu au café de l'Univers, à Montélimar, où est installé le Cercle militaire, la réception des officiers de réserve par leurs camarades lieutenants et sous-lieutenants du 22<sup>e</sup> de ligne.

» Préalablement, ces derniers avaient offert à dîner à M. d'Aulan, député nationaliste de Lyon, à l'hôtel de la Gare.

» Vers dix heures et demie du soir, sortant de leur Cercle, sous prétexte d'accompagner jusqu'à sa voiture leur hôte, les jeunes officiers, en costume civil, se rendirent devant le café Miland, où se trouvait M. Paul Loubet, fils du Président de la République.

» Arrivés là, ils se rangèrent sur le bord de la rue, face à la rue Quatre-Alliance (où le Président de la République a son habitation), et tout en satisfaisant un besoin pour lequel une vespasienne était tout indiquée, se mirent à crier : « Vive d'Aulan ! »

» L'un d'eux, bousculant un passant, compléta même la signification de ce cri en hurlant : « A bas Loubet ! » Surce, M. d'Aulan — ancien officier de cavalerie de réserve, ne l'oublions pas, — monta dans sa voiture et partit.

» Sescamarades, probablement très échauffés, continuèrent leur manifestation. A minuit, ils parcouraient les rues de Montélimar, criant toujours : « Vive d'Aulan ! » et de temps en temps : « Vive Loubet ! »

Le ministre de la guerre a demandé télégraphiquement au colonel du 22<sup>e</sup> régiment et au commandant du corps d'armée, le général Zédé, des renseignements sur les faits qui se seraient produits vendredi dernier, faits signalés par un journal de Lyon. Le ministre est décidé à sévir énergiquement contre les officiers coupables, si les faits, bien entendu, sont reconnus exacts.

Des faits aussi graves méritent une punition très sévère.

Espérons que le ministre saura distribuer les punitions proportionnellement aux fautes. Ces jours derniers, le soldat Sablayrolles,



a été envoyé aux compagnies de discipline, pour avoir crié : « Vive Dreyfus ! »  
Quelle punition méritent alors ces officiers ? ...

L'enquête vient d'être communiquée au procureur général.

Il en résulte que seize officiers de l'armée active ont assisté au banquet qui précédait la réunion du cercle. Quatorze témoins à charge ont été entendus. La préméditation du scandale est certaine, prouvée et confirmée par l'attitude antérieure des officiers à l'égard du pouvoir civil.

L'enquête militaire conclut qu'un seul officier, le sous-lieutenant de Bernardy, sorti de Saint-Cyr à la dernière promotion, a avoué avoir crié : « A bas Loubet ! » Il est, par ordre supérieur, aux arrêts depuis ce matin.

Les officiers du 22<sup>e</sup> ont envoyé au correspondant local du *Lyon Républicain*, un cartel de provocation. Notre confrère n'a pas répondu et ne répondra pas. L'affaire est entre le procureur général et les prévenus.

Au ministère de la guerre, on déclare considérer comme exacts les faits relevés à la charge des officiers du 22<sup>e</sup>. Le général de Galliffet a décidé d'ordonner la fermeture de tous les cercles militaires où se produirait désormais la moindre manifestation politique.

Le procureur général de Grenoble, M. Loubat, a fait comparaître devant lui les seize officiers incriminés, y compris celui qui est aux arrêts. Tous les faits ont été rigoureusement prouvés, ainsi que la préméditation de la manifestation.

Une petite rectification sans importance est à faire : les obscénités et les ordures n'ont pas été faites à la porte même du président, mais en face du trottoir, donc, dans la rue, en public.

Hier soir, quatorze témoins civils précédemment entendus dans les deux enquêtes ont été convoqués. On en cite également un quinzième, celui chez qui, dans la journée de la manifestation, les officiers incriminés avaient envoyé chercher des ceillots.

#### Mise en retrait d'emploi

Sur un rapport du ministre de la guerre, le président de la République a signé un décret mettant en retrait d'emploi M. de Bernardy, sous-lieutenant en garnison à Montélimar.

Ceserait ce jeune homme qui aurait poussé les cris de : « A bas Loubet ! »

## LES GRÈVES

#### La grève du Creusot

##### La reprise des Travaux

M. Schneider, accompagné de MM. Gény Lapret et de plusieurs chefs de service, est rentré avant-hier matin au Creusot.

Les travaux ont commencé aux hauts-fourneaux, et se continuent ; on a commencé également la réfection du matériel de la forge. La grève est dès maintenant considérée comme terminée. De nouvelles rentrées auront lieu.

#### A Gueugnon

MM. Maxence Roldes et Quilici se sont rendus à Gueugnon, où depuis quatre mois il existe une grève de tôleurs. Gueugnon est situé à une quarantaine de kilomètres du Creusot.

Hier, M. Quilici a adressé à M. André Costa, député de Rome, le télégramme suivant :

« Urgent m'adresser télégramme pour engager les travailleurs italiens de Gueugnon à faire cause commune avec leurs camarades de travail français. Fraternellement à toi. »  
"QUILICI."

## Au Transvaal

#### L'ultimatum

Le gouvernement du Transvaal a adressé un ultimatum au gouvernement anglais.

Les journaux publient une dépêche de Pretoria, 9 octobre, disant que le Transvaal a transmis à l'agent britannique une dépêche urgente, demandant au gouvernement anglais l'assurance formelle que les troupes anglaises seront retirées de la frontière dans les quarante-huit heures, ainsi que toutes les troupes débarquées dans l'Afrique du Sud depuis la conférence de Bloemfontein.

## INFORMATIONS

#### La Mission Foureau-Lamy

Le ministre de l'instruction publique a fait connaître au conseil les nouvelles qui lui sont parvenues sur la mission Foureau. Le lieutenant Cottnet, adjoint à Tonggourt, a recueilli de la bouche d'un nommé En-Norimi-Ben-Oumez, chaambi d'Ouargla, qui le tenait de deux indigènes rentrant de Ghardamès, le renseignement suivant : Les membres de la mission Foureau-Lamy, que l'on disait tous morts, sont en bonne santé.

#### Les syndicats

M. Waldeck-Rousseau vient de donner, à la promesse qu'il faisait naguère aux délégués des grévistes du Creusot, un commencement d'exécution. On a vu, en effet, par le compte-rendu du Conseil des ministres, que le président du Conseil a annoncé le dépôt d'un projet de loi sur les syndicats professionnels.

M. Waldeck-Rousseau se propose de réaliser une réforme qu'il a préconisée à diverses reprises depuis la mise en vigueur de la loi de 1884 qu'il a fait voter comme ministre de l'intérieur.

Cette réforme a pour objet de donner aux syndicats professionnels la capacité civile et la capacité commerciale.

Actuellement ces syndicats n'ont droit de posséder que l'immeuble où ils se réunissent et les fonds nécessaires à leur fonctionnement. Dorénavant, ils pourront posséder et acquérir dans les limites qu'il leur plaira, toutefois avec certaines restrictions.

D'autre part, les syndicats à l'heure présente sont tenus de se renfermer dans un rôle économique. Ils pourront, grâce à la capacité commerciale, soumissionner à toute entreprise, obtenir toute concession de l'Etat ou des particuliers.

En outre, le projet de M. Waldeck-Rousseau tend à établir une sanction à la loi de 1884, en vue d'atteindre les ouvriers qui agiraient contre les patrons employant des ouvriers non syndiqués et les patrons qui renverraient des ouvriers parce qu'ils sont syndiqués. M. Waldeck-Rousseau déposera ce projet à la rentrée.

#### Les instituteurs

On sait que le Parlement a voté avant de se séparer un projet de loi soutenu par M. Leygues, au nom du gouvernement, et déchargeant les instituteurs de la responsabilité très grande que faisait peser sur eux la triste application de l'article 1384 du Code civil.

En remerciements, voici l'ordre du jour adressé aux pouvoirs publics par le personnel enseignant de la Seine :

« Les instituteurs et institutrices, membres du conseil départemental, les bureaux des sociétés suivantes : l'Union des instituteurs et institutrices publics du département de la Seine, la Solidarité des institutrices et instituteurs de Paris, l'Association amicale des anciens élèves de l'école normale d'instituteurs de la Seine, l'Association des anciennes élèves de l'école normale d'institutrices de la Seine, la Réunion pédagogique des directeurs et des directrices des écoles publiques et des écoles maternelles de Paris, la Défense judiciaire, l'Enseignement, l'Amicale de la banlieue, réunis le 29 juillet 1899, à l'école communale de garçons, 20, rue Etienne-Marcel, expriment leur profonde reconnaissance à M. le Ministre de l'instruction publique, à MM. les membres du Parlement et de la presse, dont les efforts ont abouti à la révision de l'article 1384 du Code civil. »

On voit que la réforme votée par le Parlement a été bien accueillie par le corps enseignant.

#### Dreyfus en Egypte

Les journaux assurent qu'Alfred Dreyfus, accompagné de M<sup>me</sup> Dreyfus et de ses enfants, se rendra très prochainement en Egypte, où il passera l'hiver pour achever de rétablir sa santé.

Une villa sise aux environs du Caire, aurait déjà été louée à cette intention.

#### Le Congrès socialiste de 1900

Sur la proposition de M. Liebknecht, les socialistes allemands ont décidé d'assister au Congrès socialiste international de 1900 à Paris.

#### Les commerçants de la rue de Chabrol

La somme des indemnités réclamées par

les commerçants de la rue de Chabrol est exactement de 207,607 fr.

#### Du Cap au Caire

Le *Figaro* annonce que le *Daily Telegraph* organise une expédition qui traversera l'Afrique du Cap au Caire, en suivant l'itinéraire du chemin de fer transafricain projeté par M. Cecil Rhodes. L'expédition sera dirigée par M. Lionel Dècle, Français naturalisé.

#### La Sœur de Vacher

M<sup>lle</sup> Olympe Vacher, la sœur du fameux tueur de bergers, qui habite depuis longtemps Menton, où elle tient un café, vient de demander au garde des sceaux l'autorisation de changer son nom en celui de Lentiol.

#### Condamnation à Mort

Le conseil de guerre de Constantine vient de condamner à la peine de mort, Nollé Hadj-Ahmet, sujet marocain, qui, reconduit à la frontière sur l'ordre de l'autorité militaire, tua un malheureux soldat chargé de l'accompagner, se vêtit de ses effets et s'empara d'un bon cheval qu'il changea contre un chameau pour s'enfuir au désert.

Rattrapé après une poursuite mouvementée, Hadj-Admed avoua le crime et dit qu'il marcherait la tête haute au poteau d'exécution. Le jury militaire s'est montré impitoyable. Le verdict a été fort bien accueilli.

## CHRONIQUE LOCALE

#### Mouvement dans le personnel des instituteurs

Par arrêté préfectoral, en date du 11 octobre 1899, M. Rajade, instituteur adjoint, titulaire à Cahors, rue du Lycée, est nommé instituteur titulaire adjoint, chargé de la 2<sup>e</sup> Année du cours complémentaire de la dite école, (emploi créé).

M. Bariéty, instituteur adjoint, titulaire Prayssac, est nommé instituteur titulaire à Cahors, Vieux Palais, (emploi supprimé), est nommé instituteur adjoint, titulaire à Cahors, rue du Lycée, (emploi créé).

M. Roques, instituteur adjoint, titulaire à Cahors, Vieux Palais, (emploi supprimé), est nommé instituteur adjoint, titulaire à Cahors, rue du Lycée, (emploi créé).

M. Annès, instituteur adjoint, titulaire à Grézels, en remplacement de M. Soullignac en congé, remplacé définitivement.

#### INSTITUTEURS STAGIAIRES

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 10 octobre, ont été nommés instituteurs stagiaires :

M. Lagrèze, instituteur supplémentaire auxiliaire, instituteur adjoint à Prayssac.

M. Calmettes, instituteur adjoint à Cahors, Vieux Palais, (emploi supprimé), à Cahors, rue du Lycée, (emploi créé).

M<sup>lle</sup> Langlais, de Lacisque, (commune de Cuzance), à Loupiac.

M<sup>lle</sup> Popis, élève-maîtresse, sortant de l'Ecole normale de Montauban, à Lacisque, (commune de Cuzance).

M<sup>lle</sup> Crozat, de Floirac, à Cavagnac.

M<sup>lle</sup> Decros, de Lacapelle-Marival, à Floirac.

M<sup>lle</sup> Lompech, institutrice suppléante auxiliaire, pourvue du brevet supérieur, adjointe à Lacapelle-Marival.

#### Société de secours mutuels des instituteurs

On nous prie d'insérer la note suivante :

Le 11 octobre, le conseil d'administration de cette société, s'est réuni dans une salle de l'inspection académique, sous la présidence de M. Suquet, le nouveau président.

Assistaient à la réunion : MM. Suquet, président, Métayer, Soulié, Ausset, vice-présidents ; Monteil trésorier ; Frézals secrétaire ; Biassette, Labie, Turlan et Vidal membres du bureau.

La séance ouverte, M. Vidal demande où en est la question des nouveaux statuts.

M. Suquet répond que les nouveaux statuts sont approuvés par le ministre.

M. Vidal propose alors de les appliquer immédiatement. Le bureau se range à cet avis. Mais cette décision a donné lieu à une décision contraire lors de l'examen de la première demande de secours, les statuts ne permettant pas d'y faire droit quoique bien fondée.

Le bureau a pris le sage parti de laisser dormir les nouveaux statuts pour appliquer les anciens.

Voilà une refonte de statuts qui a produit

une œuvre jugée inapplicable au moment où l'on se disposait à la mettre en vigueur.

Il est à craindre que ce ne soit pas la seule surprise que ménage aux sociétaires la rénovation des statuts.

La distribution des secours a porté sur une somme de 345 fr. répartie entre dix sociétaires.

Le président donne connaissance au bureau de l'admission à la retraite de MM. Mazet et Valen, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1899.

M. Ausset fait remarquer que c'est par erreur que l'admission à la retraite de M. Lacoste est retardée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1900. Le bureau engage M. Suquet à réclamer contre cette irrégularité commise par le Ministre.

M. Suquet, par son attitude loyale et conciliante, a produit une excellente impression sur tous les membres du bureau. Pour notre part, nous nous faisons un plaisir de lui adresser nos plus sincères félicitations.

#### ADJUDICATION

MM. les Imprimeurs du département sont informés que l'adjudication fixée au 23 octobre, pour l'impression de l'Annuaire officiel du département, n'aura pas lieu le jour indiqué par l'affiche.

Il sera procédé à cette adjudication à une date ultérieure. Cette date sera portée à la connaissance des intéressés par la voie de la presse.

## CAHORS

#### Bourse

Par décision mini térielle, une bourse avec trousseau, a été accordée à M. Doc, de Cahors, élève à l'école du service de santé militaire.

#### Brevet supérieur

Huit aspirantes se sont présentées à l'examen du Brevet supérieur.

Cinq déclarées admissibles, sont définitivement reçues, ce sont :

MM<sup>elles</sup> Bach et Laval, de l'école normale ; Condaché et Derrupé, du collège de Cahors ; Gineste, de l'enseignement privé.

#### Nécrologie

M. Poujade, ancien juge de paix du canton Nord de Cahors, est décédé avant-hier, dans sa propriété de Castelviel, commune de Saint-Pompion, (Dordogne), à l'âge de 83 ans.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui, à Cahors. Nous adressons à sa famille nos condoléances.

#### Chemin de fer d'Orléans

A partir du 15 Octobre prochain, le train venant de Capdenac qui arrive à Cahors à 9 h. 48 du matin, sera avancé et arrivera à Cahors à 9 h. 31.

Il correspondra avec le train express de toutes classes sur Paris dont le départ de Cahors sera retardé à 9 h. 36 matin, et mettra en relation les villes de Figeac et de Gourdon par Cahors.

#### THÉÂTRE DE CAHORS

##### Tournée G. BOURGEOIS

Du théâtre de la Porte-Saint-Martin

Le 15 octobre à 8 heures 1/4 précises

Une seule représentation de l'immense succès du théâtre de la Porte-Saint-Martin

## PLUS QUE REINE

Pièce historique, en prose, en 5 actes et 6 tableaux  
De M. E. BERGERAT

M<sup>me</sup> VALLIA, du Vaudeville, jouera le rôle de Josephine de Beauharnais

M. LAFOREST, de l'Odéon, jouera le rôle de Napoléon I<sup>er</sup>.

Costumes et uniformes exécutés spécialement par la maison Selmi et Granier ; armes de la maison Piachaud ; coiffures de la maison Jeancel ; perruques de la maison Aimé ; bijoux de la maison Gütperle.

1<sup>er</sup> tableau : Au 12 vendémiaire, le grain de café. — 2<sup>e</sup> tableau : Le retour d'Egypte. — 3<sup>e</sup> tableau : A la Malmaison, la partie de barres. — 4<sup>e</sup> tableau : Avant le sacre. — 5<sup>e</sup> tableaux : L'Empereur ! — 6<sup>e</sup> tableau : Le sacrifice !

Le spectacle sera terminé avant minuit

PRIX DES PLACES : consulter l'affiche  
Pour la location, s'adresser comme d'usage.



**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**  
PROGRAMME DES 12 ET 15 OCTOBRE 1899  
Marché de Schubert n° 1.  
Le Domino noir, (Ouverture) Auber.  
Les Sirènes, (Valse) Walteufeld.  
Lackmé, (Grande Fantaisie) Delibes.  
Flipotie, (P<sup>o</sup>ka) Gentil.  
De 4 h. à 5 h. (Allées Fénélon.)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
Du 7 au 12 octobre 1899  
Naissance  
Fourastier Jean-Claude-César.  
Publication de Mariage

Marlas Paul-Pierre-Antoine, employé en pharmacie et Dolherm, dite Aspasia, modiste.

**Mariages**  
Meynier Félix-Antoine-Mathieu, secrétaire du commissaire de police à Montluçon (Allier) et Dreuille, Emilie, sans profession.

Lagrasserie Paul-François-Philidou-Casimir-Jean-Baptiste, artiste dramatique et Valmary Marie-Louise, marseillaise d'imprimerie.

**Décès**  
Croissant Jeanne-Marie, 16 mois, place Thiers, 9.  
Roumieux Marie, veuve Ichès, 75 ans, sans profession, rue du Rempart, 44.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**Arrondissement de Cahors**

**LAUZÈS. — Nominations.** — Par décision de M. le Conseiller d'Etat, Directeur général de l'Enregistrement et du Timbre, M. Gély, surnuméraire à Paris, est nommé receveur à Lauzès, en remplacement de M. Duveau, appelé au bureau de Beauvoir, (Deux-Sèvres).

**CASTELNAU. — Foire.** — Favorisée par une journée splendide, notre foire avait attiré beaucoup de monde. Les marchés étaient bien garnis sauf le marché aux bestiaux dont les affaires ont été presque nulles.

Les moutons se sont vendus 0,50; les veaux, 0,70 le kilog.  
Les porcs gras 49 fr. les 50 kilos; les porcelets de 20 à 40 fr.

Volaille: poules, canards et dindons, 0,55 c. poulets, 0,60 le demi kilo, pigeons de 0,60 à 1,25 la paire, lapins domestiques,

de 0,75 à 1,50, les oies, de 11 à 16 fr. la paire.

Gibier: lièvres, 5 fr. lapins 1,50, perdreaux, 1,75, le tout la pièce.  
Halle aux grains: blé, 11.50, maïs, 7 fr. avoine, 5,50 les 4/5.

**MAUROUX. — Foire.** — Bœufs en hausse. Moutons gras, 55 c. le kilo poids vif; autres moutons de 12 à 28 fr. l'un.

Porcs gras, 55 fr. les 50 kilos; autres, de 15 à 35 fr. l'un.

Oies de 13 à 15 fr. la paire.  
Canards, de 5 à 7 fr. id.  
Poules, de 4 à 5 fr. id.  
Poulets, de 2 à 3 fr. id.  
Lièvres, de 3,50 à 5 fr. l'un.  
Lapins domestiques environ 25 c. la livre.  
Oeufs, 80 c. la douzaine.  
Pigeons, de 0,70 à 1,20 la paire.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Nomination.** — M. Gauzy est nommé suppléant de Juge de Paix à Figeac (Canton Ouest).

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Vol.** — Ces jours derniers, et pendant que le nommé Auguste Mazeyrie, métayer à Vayrac, était allé travailler aux champs, des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison et ont dérobé la somme de 40 fr. enfermée dans une armoire.

Les auteurs de ce vol sont inconnus. Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie de Vayrac.

**BULLETIN FINANCIER**

La baisse des valeurs des Mines d'or, résultant de l'ultimatum du Transvaal, a défavorablement impressionné le Marché des fonds d'Etat, la clôture se fait à des cours sensiblement inférieurs à ceux pratiqués hier.

Le 3 0/0 reste à 100,40, le 3 1/2 0/0 à 102,45. Le Crédit Foncier sans changement cote 710, le Comptoir National d'Escompte 597, le Crédit Lyonnais 595 et la Société Générale 592.

Le Suez a baissé de 20 fr. à 3509. L'Extérieure a reculé de 61,45 à 60,87, l'Italien reste à 91,70 le Russe 3 0/0 1891 à 88,05, le Turc D à 22 fr.

Rappelons que l'émission publique des 40 millions destinés à fournir le Capital du *Syndicat National du Crédit agricole* pour favoriser le développement de l'agriculture par la Mutualité, l'Épargne et le Crédit, aura lieu demain jeudi 12 courant. Les parts de souscripteurs peuvent être de 20 francs 100 et 500 francs, l'intérêt minimum sera de 4 0/0 net. C'est un taux rémunérateur au niveau où est actuellement le loyer de l'argent. On souscrit chez tous les correspondants au Syndicat National du Crédit Agricole dans les départements et à Paris au siège social.

**UNE MATINÉE MÉMORABLE**

Par une certaine matinée de l'année dernière, M. Vincent Bariol, demeurant rue Saintes Maries, à Saint-Gilles (Gard), venait à peine de quitter sa demeure pour se rendre à son travail, lorsqu'un heureux hasard lui faisait rencontrer le facteur qui

lui remettait une petite brochure à son adresse. Comme il n'avait pas le temps de s'assurer de quoi traitait le petit livre, il courut le donner à sa femme, puis, se remit en route, en hâtant le pas. Voici maintenant ce que M. Bariol nous écrivait quelque temps après, au sujet du contenu de ce même petit livre: — « Je vous écris, » dit-il, « pour vous exprimer toute notre reconnaissance, car nous vous devons la vie et la santé de ma femme. Elle qui était maigre à faire peur, et qui se sentait mourir à petit feu, est actuellement forte et bien portante. Les paroles me manquent pour vous dire tout ce qu'elle a souffert. Pendant plus de quinze ans elle a ressenti à l'estomac des douleurs qui, parfois, étaient vraiment terribles. Il lui arrivait aussi quelquefois de se rouler par terre, en proie à de grandes souffrances qui provenaient d'une constipation chronique.

« Son visage était devenu livide, ses yeux étaient profondément cernés, et elle avait maigri, au point de n'avoir plus que la peau et les os. La nuit, elle avait sans cesse des cauchemars et d'affreuses hallucinations. Le lendemain matin, elle n'en pouvait plus de fatigue. Il va sans dire que le moindre travail lui était tout-à-fait impossible, et souvent elle restait alitée pendant plusieurs semaines de suite. Elle avait la langue chargée, et la bouche desséchée; et si elle prenait quelques aliments, ils lui restaient alors comme un poids sur l'estomac où ils s'aggravaient aussitôt. Les médecins eux-mêmes furent unanimes pour la déclarer incurable.

(Ce fut à ce moment-là que M. Bariol reçut la petite brochure dont il est question plus haut, et qui traitait d'un remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers, découverte en Amérique et introduite en France par M. Fanyau, pharmacien, Lille (Nord), dont l'efficacité est remarquable dans les cas d'indigestion, et de dyspepsie car elle répare les désordres que causent ces deux maladies.)

« Sans plus tarder, » continue notre correspondant, « je me procurai un flacon de ce remède, et au bout de huit jours je constatai avec joie que ma femme allait déjà mieux. La constipation ayant disparu, le sommeil redevenait paisible et réparateur. Elle reprit peu à peu de l'appétit, et n'éprouva plus de difficulté à digérer ses aliments. Deux autres flacons de votre unique préparation suffirent à lui rendre complètement la santé. Et je dois dire que depuis ce temps-là, elle n'a plus éprouvé le moindre malaise. Nous ne saurions trop vous remercier d'avoir mis à notre portée un remède aussi extraordinaire, et aussi efficace que votre Tisane américaine des Shakers. Soyez assuré qu'en toutes occasions nous le recommanderons à ceux qui souffrent des maladies qu'il guérit si rapidement et si complètement. Je vous autorise volontiers à publier ma déclaration, si vous le jugez à propos. » (Signé) Vincent Bariol, rue des Saintes Maries, à Saint-Gilles, (Gard), le 7 août, 1897.

La signature ci-dessus a été légalisée par M. Bieau adjoint au Maire de Saint-Gilles.

Pour recevoir franco un exemplaire du petit livre qui contribua tant au rétablissement de M<sup>me</sup> Bariol, s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord)

**Choses et autres**

Un précepteur explique à son élève le mécanisme de la locomotive.

— J'ai compris à la perfection, seulement un petit point obscur.

— Et quoi donc ?

— Comment la locomotive peut-elle marcher sans chevaux ?

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris):

Agde\* (le Grau), Alet, Amélie-les Bains\*, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer\*, Arles-sur-Tech\*, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaroc-les-Bains\*, Banyuls-sur-Mer\*, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le)\*, Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure\*, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Leloue (Préchaq-les-Bains), Lamoignon-les-Bains\*, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leuca\* (la-Franqui), Lourdes, Loudres-Barbazan, Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la)\*, Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Canterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres\*, Prades\* (Molitg), Quillan (Ginolles, Gercanières, Escoubrou, Usson-les-Bains), Saint-Flour\* (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Andiac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Salécha (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranches-de-Comblès\* (le Vernet, Thùès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité: 33 jours

non compris les jours de dép. et d'arriv.

\* Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de **0 fr. 25**.

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors:**

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

**LES MASQUES DE SUIE**

PAR PAUL MAHALIN

**DEUXIÈME PARTIE**

**La Bohémienne**

**LE MOULIN DE FÉROTTES**

— Ce papier à mon oncle, sitôt qu'il rentrera! Et qu'il vienne me rejoindre!

— Emballée! murmura le paysan. Il allongea un vigoureux coup de fouet à son cheval qui partit à fond de train.

Le bidet semblait avoir des ailes; la carriole volait sur la route; elle dévora en un zeste de temps les deux lieues qui séparent Lorrez de Vouix, traversa cette dernière commune en faisant danser les vitres et trembler les maisons, tourna un coin, doubla un coude, et, sans ralentir son allure, s'engagea sur le chemin qui conduit à Férottes.

A cette heure, le meunier Pierrin, — qui était veuf, — achevait de souper, dans sa cuisine, avec sa fille Marguerite, ses trois fils, Isidore, Joseph et Augustin, et son garçon de moulin, Dominique Boulanger. — Les pièces

du procès nous ont légué les noms de ces dernières victimes des *Masques de Suie*.

Au dehors il tonnait: de nombreuses rafales faisaient cliqueter les aulnes qui entouraient le moulin, de larges gouttes de pluie fouettaient aux vitres, quelques éclairs zébraient çà et là un ciel d'encre que ne mouchetait pas une étoile.

— Voilà l'orage qui se décide, dit Pierrin en allumant sa pipe. Zidore, mon gars va mettre la barre à la porte.

On entendit au lointain le roulement d'une voiture. Le meunier écouta un instant.

— Des gens qui se dépêchent, fit-il.

Le bruit se rapprocha. Puis il s'arrêta brusquement.

— Tiens! reprit un de ses fils, on dirait que c'est pour chez nous.

— Des pas de femme, appuya le troisième.

— Et voilà la voiture qui repart, dit Marguerite.

— Voyons un peu qui nous arrive, fit le meunier en se levant.

Il marcha vers la porte et l'ouvrit. Christiane était sur le seuil. Elle promena autour d'elle un regard égaré. Puis, d'une voix que l'angoisse faisait trembler:

— M. de Valleroy? demanda-t-elle. Où est M. de Valleroy?

— Mesuy! s'écria Pierrin, avec un profond étonnement, c'est la jolie parisienne qui déjeunait, il y a un mois, au *Peuple Souverain*! la nièce de ce bon petit vieux poudré d'aristocrate que le premier consul avait recommandé! Entrez, entrez donc, citoyenne, et

donnez-vous la peine de vous asseoir. Qu'est-ce qu'on peut vous offrir? Toute la maison est à votre service.

Mademoiselle de Noyan pénétra dans la cuisine d'un pas pénible et lent. Ses yeux cherchaient quelque chose autour d'elle. Elle se laissa tomber sur une chaise.

— Sainte Vierge? fit Marguerite Pierrin, la citoyenne se trouve mal!

— Sacrebleu! c'est vrai. Joseph, Isidore, Augustin, vite, du vinaigre, un verre de vin, une goutte de cognac!

— Papa, dit Marguerite, un verre d'eau sucrée vaudrait mieux.

— Tu as raison, fillette, Joseph, voilà la clef du bahut; apporte-moi le sucrier. Zidore, cherche-nous de l'eau fraîche au puits; et toi Augustin, monte à la chambre: il y a encore des gouttes de fleurs d'orange dans l'armoire aux chiffons de ma pauvre défunte.

Christiane les retint du geste.

— Merci... Je me sens mieux... La fatigue de la course... l'émotion... la douleur. Je m'attendais si peu à cette nouvelle.

— Ah! mon Dieu! s'exclama Pierrin, est-ce qu'il vous serait arrivé un accident, à vous ou à votre oncle!

La jeune fille se leva.

— Il est ici, n'est-ce pas dit-elle. Vous l'avez recueilli, secouru, soigné! Oh! soyez bénis, braves gens! Sa fiancée vous gardera une reconnaissance éternelle.

Elle voulut prendre les mains du meunier. Celui-ci se recula avec une surprise que partageait le reste de l'assistance.

— Conduisez-moi près de lui, continua Christiane. Le médecin est à son chevet sans doute. Il le sauvera! Oh! oui, il le sauvera. Je serai là, d'ailleurs, et, en me voyant, en m'entendant, en me sentant penchée sur sa blessure... Et puis, je prierais Dieu. Dieu est si bon! C'est devant lui que je suis la femme d'Hector: pourquoi m'empêcherait-il de devenir sa femme devant les hommes?

La jeune fille parlait avec une volubilité si fiévreuse que la stupéfaction des paysans commençait à tourner en frayeur. Ils s'entre regardaient éfarés. Mademoiselle de Noyan remarqua leur trouble, leur immobilité, leur silence.

— Seigneur! gémit-elle, il est mort!

Marguerite Pierrin n'eut que le temps de la recevoir dans ses bras. Elle se tordait dans des spasmes affreux. Le vinaigre, l'eau sucrée et la fleur d'orange lui furent administrés copieusement.

A la fin, elle reprit connaissance, et d'une voix plus faible qu'un souffle:

— S'il est mort, ne me le cachez pas, supplia-t-elle. Je serai forte, je serai résignée, je serai calme!

Le meunier perdait la tête.

— Voyons, ma chère demoiselle, dit-il, tâchez de vous remettre et entendons-nous. De qui diable s'agit-il? Est-ce du citoyen vidame! Christiane balbutia:

— Le marquis...

— Quel marquis!

— M. de Valleroy...

(A suivre.)



LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

DANS LE PAYS DES RÊVES

Elle embrassa son père et remonta lentement chez elle, où l'attendait Eunice pour la déshabiller.

Elle s'installa dans un fauteuil tandis que la jeune fille la coiffait pour la nuit, puis elle resta les yeux mi-clos, rêvant doucement non de la soirée, non du docteur Danton, mais d'un autre plus beau, plus cher à son cœur, et qui était bien loin d'elle.

ROSE DANTON

Le lendemain matin, lorsque la famille se réunit pour déjeuner, le capitaine trouva sur son assiette une lettre qui l'appela à Montréal.

— Des affaires, ma chère, fit-il en réponse au regard d'interrogation de sa fille aînée; des affaires importantes.

— Rien à propos de... Elle s'arrêta, effrayée.

— Rien à propos de...

— De M. Richards?... Non, mon enfant. Qu'avez-vous l'intention de faire aujourd'hui, mesdemoiselles?

Il regardait Grâce, qui sourit. — Toutes mes occupations sont arrangées, dit-elle. Il n'y a pas à craindre que la journée soit ennuyeuse.

— Et vous deux? — Je ne sais, papa, dit Kate avec indifférence. Je pense faire de la musique, lire, écrire, et aller voir M. Richards. Je trouverai facilement à m'occuper.

— Faisons une promenade en voiture, dit Evelyne. Nous pouvons conduire papa à la station, et ensuite Thomas nous mènera n'importe où.

Le temps est délicieux, et tu n'as encore rien vu de Sainte-Croix et de nos jolies routes.

L'idée d'Evelyne fut accueillie avec empressement! Aussitôt après le déjeuner on fit atteler la calèche que devait conduire Thomas.

Odgen apporta la valise de son maître et tous trois montèrent en voiture.

— Veillez sur M. Richards comme d'habitude, Odgen, recommanda le capitaine, tandis que son valet de chambre l'aidait à passer son pardessus; je serai de retour demain.

Grâce, debout sur le perron, suivit des yeux la calèche jusqu'au moment où la courbe de la route ne lui permit plus de la voir.

Alors elle rentra pour s'occuper de ses devoirs de ménagère, donner les ordres pour le dîner, etc.

Pendant quelque temps le tic-tac de la pendule de la cheminée, le bruissement des branches agitées par le vent troublèrent seuls le silence intérieur et extérieur.

Bientôt cependant un bruit de roues fit crier le gravier de l'avenue et se rapprocha vivement de la maison.

Grâce releva la tête avec surprise. — Déjà de retour! pensa-t-elle; elles ne sont pas allées loin.

Mais ce n'était pas la belle calèche neuve, ce n'était qu'une misérable voiture de la gare dans laquelle se trouvait une jeune fille en compagnie d'un nombre respectable de malles et de sacs de voyage.

— Rose!... s'écria Grâce! j'avais oublié qu'elle arrivait aujourd'hui!

Un moment de plus, et la porte d'entrée s'ouvrit et se referma avec fracas; des pas rapides retentirent dans le vestibule; on entendit le froufrou d'une robe de soie; la porte de la salle fut poussée avec violence pour laisser passer une jeune fille qui s'élança d'un bond vers Grâce et l'embrassa avec transport.

— Je savais bien que je vous trouverais ici, chère vieille fille, quand même je ne vous aurais pas vu près de la fenêtre!... N'êtes-vous pas contente de me voir de retour?... Avez-vous quelque chose à me donner à manger, je meurs de faim, je vous en avertis.

Après avoir débité tout ceci d'une haleine avec des baisers pour ponctuation, la jeune fille rendit Grâce à la liberté et se jeta dans un fauteuil.

— Sonnez, Grâce, et faites-nous apporter quelque chose. Vous ne pouvez comprendre combien j'ai faim. Etes-vous seule?... Où sont les autres?

Grâce reçut ce déluge de paroles avec un flegme imperturbable, se leva, sonna, et fit apporter des gâteaux et de la volaille froide.

Pendant cela la jeune fille ôta sa jolie toque de velours noir ornée d'une longue plume, la lança dans un coin, et jeta par dessus son châle, ses gants et ses fourrures.

— Voyons, Rose, remontra Grâce, combien de fois vous ai-je dit que le parquet n'est pas la place où vous devez serrer vos vêtements? Vous allez sans doute nous remettre la maison sens dessus dessous comme à l'ordinaire?

— Alors, pourquoi m'avez-vous appelée? demanda Rose. J'étais fort bien où j'étais; je ne désirais pas revenir. Je n'ai pas eu une seule réprimande et je mettais mes robes n'importe où! Dites-moi, Grâce, comment vous arrangez-vous avec les nouveaux venus?

— Très bien. A ce moment Babette entra apportant le déjeuner de la jeune fille, qui y fit honneur aussitôt.

— Comment est Kate?... Belle? — Admirablement belle! — Plus belle que moi? — Mille fois davantage. — Je n'en crois rien. Grande et blanche, les cheveux blonds et les yeux bleus. Est-ce cela et ai-je raison? — Oui.

(A suivre.)

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN  
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.  
HUIT DIPLOMES D'HONNEUR  
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY  
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.  
Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.  
La plus belle installation de toute la région  
**Pas de marches à monter**  
Atelier de pose au rez-de chaussée

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

Bibliographie

Mounet-Sully à l'Aeropole

Les plus belles heures que vivra Mounet-Sully au cours de sa tournée en Europe, seront certainement celles où le sublime interprète des immortelles tragédies de Sophocle pourra contempler les ruines qui en furent les témoins.

Cette tournée et celle de Réjane étant d'ailleurs les grands événements artistiques du moment, nous parcourons avec plaisir la superbe collection de photographies, de gravures et de dessins inédits qui illustrent les monographies de Mounet-Sully et Réjane parues dans le dernier numéro de « La Rampe », la si jolie revue des théâtres.

14, rue Milton, Paris. 0,50 cent

SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 45 — du 5 octobre 1899.

Le petit chiffonnier (Tante Nicole). — Les coups de tête d'Yvonne (François Deschamps). — Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). La troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Botte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par J. Geoffroy, L. Saint, Paul de Sament, A. Birch, Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 41 (14 octobre 1899).

1° Sur la frontière Indo-Afghane, extraits du Journal de route d'un Archéologue (La frontière du Bounér), par M. A. Foucher.

2° A travers le monde : De Marseille en Asie Centrale. — Les Derviches hurlleurs de Scutar. — de Stamboul à Tiflis par Trébizonde et Batoum, par F. de l'Harpe.

3° A travers la nature : Migration d'Animaux. — L'Invasion du Hamster en France.

4° Questions politiques et diplomatiques : L'île des Ours.

5° Livres et Cartes.

6° Conseils aux voyageurs : Le Collectionneur des Plages. Recherches à faire à Boulogne-sur-

Mer et aux Environs : Etablissements d'études Zoologiques; Les trois zones de la plage; Espèces à rechercher, par Paul Combes.

Abonnements : France Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1402<sup>e</sup> livraison (14 octobre 1899).

L'ord du pôle, par Danielle d'Arthez. — La fabrication instantanée des eaux gazeuses, par Daniel Bellel. Les Almanachs, par Louis Barron. — Un chef indulgent, par Albert Cim. — Le page de Jehanne, par M<sup>me</sup> la Comtesse de Houdelot. — Les secrets de la prestidigitacion : Un vert à double fond, par Saint-Jean de l'Escap.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 12 octobre 1899.

V<sup>es</sup> Nacla : Chronique. — Paul Junka : Grand-Père. — Louis Enault : Myrto (suite). — Henry Kistemaekers : Magdelaine (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-Bourre (suite). — Alfred Sirven et A. Siéglal : Le dernier des d'Aragnan (suite). — V<sup>es</sup> Nacla : Trilby (suite).

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GÉLIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie et Journal

à céder pour raisons de famille. Très ancienne maison située dans un chef-lieu de département de la Provence.

Journal bi-hebdomadaire publiant les annonces judiciaires, ayant 47 ans d'existence.

S'adresser sous les initiales A. L., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

PRIME MUSICALE GRATUITE

**PIANISTES!** Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z., BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Syndicat National du Crédit Agricole

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

PAR LA MUTUALITÉ, L'ÉPARGNE & LE CRÉDIT

Fondé en vertu de la Loi du 5 Novembre 1894

Capital : QUARANTE MILLIONS en Quarante Séries d'UN Million  
Divisées en Parts de 20 Francs, 100 Francs et 500 Francs

Intérêt minimum : 4 %

EXEMPT DE TOUS IMPÔTS ET CHARGES MOBILIÈRES

LES PARTS SONT PAYABLES. } Moitié en souscrivant.  
Moitié à la répartition.

Les parts peuvent être libérées de la totalité à la souscription

On souscrit le 12 Octobre et, dès aujourd'hui, par correspondance à PARIS, au SIÈGE SOCIAL, 8, rue Ménars.

ON PEUT ÉGALEMENT SOUSCRIRE :

A PARIS ET DANS LES DÉPARTEMENTS, chez tous les Banquiers, Changeurs, Agents de change et chez les 900 Correspondants en Province du Syndicat National du Crédit Agricole.

COMITÉ DE PATRONAGE

MM.  
De Mahy, député, ancien Ministre de l'Agriculture, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture; Gomot, O. M. A., sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture; Coehery, sénateur, Président du Groupe Agricole du Sénat, ancien Ministre des Postes et Télégraphes; Calvet, sénateur, Président du Syndicat général des Syndicats agricoles de la Charente-Inférieure; Tissotrand, G. O. M. A., O. M. A., J. I., Directeur honoraire de l'Agriculture, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture; Edmond Théry, O. M. A., Economiste; Directeur de l'Economiste européen.

CONSEIL GÉNÉRAL

MM.  
Pérvier, C. M. A., premier Président honoraire de la Cour de Paris, Président; Teisserenc de Bort, O. M. A., sénateur, Vice-Président; Comte du Hrel de Ponthriand, député, Vice-Président; Comte de Blois, sénateur; Comte de Casabianca, M. A., ancien député; Jean Codet, député; Philippe Dauzon, député; Decker David, M. A., député; Comte Michel Péry d'Esclands, propriétaire; Georges Graux, député; Baron A. de Landevoisin, propriétaire; Lauraine, député; Emile Philippe, M. A., ancien Trésorier-Payeur général; Rose, député.

Le SYNDICAT NATIONAL DE CREDIT AGRICOLE se fonde, sous les plus hauts patronages, pour répondre au vœu de la loi du 5 novembre 1894, savoir : « faciliter et même garantir les opérations concernant l'industrie agricole ». Ces opérations sont exemptes de tous risques, ayant pour base le revenu même du sol. Comme rendement, les parts du Syndicat national offrent un **revenu net minimum de 4 %**, la loi exemptant le Syndicat du droit de patente ainsi que de l'impôt sur valeurs mobilières.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)